

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Guillaume MARÉCHAL**, **Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**, certifie que **la liste des délibérations examinées du Bureau Communautaire du 3 février 2026** a été affichée le mercredi 4 février 2026, dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet, aux portes de l'Intercommunalité, située au 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis et publiée sur le site internet.

Fait à Senlis, le 4 février 2026



Guillaume MARÉCHAL

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines*

Bureau Communautaire

Séance du mardi 3 février 2026, à 19h30

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau - 60300 Senlis

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

(Réforme de publicité des actes – Ordonnance N°2021-1310 et décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 applicable au 1^{er} juillet 2022)

N° de délibération	Objet	Vote
01-BC030226	Désignation du secrétaire de séance	A l'unanimité
02-BC030226	Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 04 novembre 2025	A l'unanimité
03-BC030226	Autorisation de signature de la « convention relative au versement d'une cotisation financière de la CCSSO en faveur de la MLEJ » (Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes)	A l'unanimité
04-BC030226	Demande de subvention FNADT 2026 - France Services	A l'unanimité

Fait à Senlis, le 4 février 2026.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne sur le site internet de la CCSSO, le 4 février 2026.